



Une modification d'un bail de location plus que gênante.

Par **Karimg**, le **31/01/2012** à **23:47**

Bonjour,

Je suis le garant de mon frère et de sa petite amie depuis le début janvier. Ils ont pris un appartement ensemble et ont mis le bail de location à leurs 2 noms.

Aujourd'hui, j'ai appris qu'ils souhaitent faire une modification au bail afin qu'il soit uniquement au nom de la petite amie de mon frère.

Or, quand j'ai accepté d'être leur garant, c'était pour tous les 2 (je fais confiance à mon frère mais pas forcément à sa petite amie que je connais très peu).

Voici donc ma question :

S'ils modifient effectivement le bail, est-ce que je suis en droit de me rétracter en tant que garant ?

Sachant que quand j'ai signé le contrat, il y avait leurs 2 noms. Et qu'étant donné la nouvelle situation, je ne souhaite plus être garant.

En effet, rien ne me dit qu'ils ne vont pas se séparer dans 6 mois. Si cela arrive, je resterais, pendant 3 ans d'après les termes du contrat, le garant de la personne qui sera devenue l'ex petite amie de mon frère.

Donc, est-ce que leur propriétaire est obligé de me faire signer un nouveau contrat ? Ou dois-

je lui manifester ma rétractation, si j'en ai le droit ?

Merci pour vos réponses.

Bien cordialement,
Karim